



## Litige suite a la vente d'un vehicule

Par **felisso**, le **19/03/2013** à **14:16**

bonjour j'ai vendu un vehicule 2000 euros alors qu'il etait affiche a 2500 euros avant la vente de celui ci j'ai effectue des reparation 1500 euros factures a l'appuie chez le concessionnaire 6 jours apres l'acheteur me tel disant que la boite a vitesse avait rendu l'ame je m'empresse d'appeler le gartage celui ci me repond que rien ne laisse presager qu'un boite est endomage l'acheteur veut que je lui rende l'argent et que je reprenne le vehicule pouvez vous me donner quelque renseignements etant un particulier j'ignore mes recours merci[smile17]

Par **chaber**, le **19/03/2013** à **18:45**

bonjour

entre particuliers, il appartient à l'acquéreur de prouver par expertise contradictoire qu'il existait un vice caché.

Votre acquéreur devra aller en justice.

Par **felisso**, le **20/03/2013** à **06:21**

mon mecanicien m'a affirme que rien laisse presager quand une boite va se casser en plus c'est une boite automatique j'ai effectue 1500 euros de reparation avant de la vendre je pense etre de bonne foi je suis age de 55 ans et tout ceci me preoccupe merci pour votre aide

Par **chaber**, le **21/03/2013** à **07:01**

bonjour

Vous ne vous engagez à rien et laissez faire l'acquéreur. Il sera temps de voir après expertise

S'il y a demande d'expertise contradictoire, surtout n'y allez pas seul

Par **felisso**, le **21/03/2013** à **12:34**

dois je prendre un avocat ou un garagiste lors de l'expertise comment cela se passe car une personne m'a dit que pour 2000 euros c'était un proces de proximité au bout de combien de temps vais je être informé car ce litige date de lundi 18 mars merci

Par **chaber**, le **22/03/2013** à **07:31**

bonjour

si vous êtes titulaire d'une protection juridique, vous devez l'actionner dès maintenant

Par **felisso**, le **22/03/2013** à **07:42**

bonjour

oui effectivement j'ai une protection juridique mais le véhicule est au nom de mon fils et celui-ci n'en a pas je ne peux pas le couvrir malgré qu'il vit sous mon toit car cette dernière spécifie l'âge de moins de 26 ans et il en a 33.

Par **chaber**, le **22/03/2013** à **11:58**

bonjour

je ne pourrais que conseiller à votre fils de 33 ans sous votre toit de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle au cas où.

la protection juridique associée lui aurait été utile dans le cas présent.

Pour défendre au mieux ses intérêts, si l'acquéreur provoque une expertise, je préconise qu'il prenne à ses frais un expert automobile indépendant (250€ / 300€)

Par **felisso**, le **23/03/2013** à **07:57**

merci pour tout vos renseignements et bonne continuation

Par **Louis29**, le **29/03/2013** à **14:33**

Bonjour,

Même souci pour moi et j'aimerais avoir quelques avis s'il vous plaît...

J'ai vendu il y a un an et demi une Clio 2 phase 1 de 2000, 127 000 km, 1500 euros avec un entretien régulier fait, la courroie de distribution faite quelques mois avant. Ces 1500 euros me permettaient de payer la distribution et de solder mon crédit sur ce véhicule afin d'acheter un diesel.

Mardi j'ai eu la visite surprise d'un huissier m'apportant une assignation à comparaître au tribunal d'instance; demande par l'acheteur qui se plaint d'une forte odeur d'essence dans l'habitacle et d'une fuite sous le siège...

Je n'ai jamais reçu de courriers de sa part me demandant quoi que ce soit, je n'ai jamais eu ce souci d'essence et cette personne me demande de payer l'expert et de lui rembourser le véhicule avec des dommages et intérêts...

Où est la conciliation à l'amiable?

Elle me parle de vis caché....?!

Je suis désespéré. Nous parlons d'un véhicule de 13 ans, à petit prix...

Qu'en pensez-vous? Je me demande ce que j'ai loupé dans l'affaire..... **merci**